

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**Règlement numéro 184-2011**

dont l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 octobre 2011 pour l'adoption d'un code d'éthique des employés municipaux n'a jamais été adopté, car le M.A.M.R.O.T. donnera plus d'informations pour l'adoption de ce code d'éthique, les formations auront lieu en 2012.